

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
MULTILATERAL.....2	La paralysie de la Conférence du désarmement : y a-t-il une issue ? <i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i>
Union européenne..3	<p>Nous nous réjouissons dans ces colonnes en juin 2009 que la Conférence du désarmement (CD) ait enfin trouvé un consensus, après douze années d'impasse, sur un programme de travail global et équilibré. Mais c'était compter sans l'obstination persévérante du Pakistan, qui depuis 1995 bloque la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (traité <i>Cut off</i>).</p> <p>Cette nouvelle année d'impuissance pourrait avoir été l'année de trop. Le Secrétaire général des Nations unies a présidé à New York le 24 septembre dernier une réunion de haut niveau, à laquelle 70 délégations ont participé, destinée à réfléchir aux moyens de revitaliser cette instance. Le ministre des affaires étrangères australien s'y est, parmi d'autres, exprimé fortement : « Il faut mettre fin au scandale que constitue l'incapacité de la Conférence du désarmement d'avancer dans ses travaux depuis treize ans ». Bien sûr, comme l'a rappelé le Directeur des affaires politiques et de sécurité français, le blocage est dû à des antagonismes de nature politique. Mais à moins que ces antagonismes ne soient réduits et que la CD ne parvienne à reprendre ses travaux dès janvier 2011 sur la base de son programme de 2009, la question de son avenir ou de son évolution est désormais clairement posée.</p> <p>Trois scénarios, souhaitables ou non, sont à envisager, et ont du reste déjà été mis sur la table, en particulier à la Première Commission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier consisterait à porter la question de la négociation d'un <i>Cut off</i> à l'Assemblée générale des Nations unies, qui en confierait la conduite à la Première Commission et qui serait en mesure d'adopter un texte à la majorité qualifiée, comme elle l'avait fait pour le TICE en 1996. Le mérite de cette approche est que les Nations unies garderaient la maîtrise du processus, qui aboutirait au nouveau traité recherché, mais exclurait à coup sûr le Pakistan et d'autres pays clés. Il serait essentiel que l'initiative soit soutenue par les P5. • Le deuxième scénario consisterait à lancer une initiative inspirée du Processus d'Ottawa qui, initié en 1996, avait permis d'aboutir en un peu plus d'une année à la signature par 122 pays de la Convention d'interdiction des mines anti-personnel. Un tel processus a ses limites, et son application à l'élaboration d'un <i>Cut off</i> susciterait d'autres problèmes que ceux du désarmement humanitaire. Un inconvénient majeur, peut-être rédhibitoire, est qu'il reviendrait à dessaisir les Nations unies d'une négociation multilatérale de non-prolifération et désarmement d'importance stratégique. Mais même si elle peut apparaître comme une option de dernier recours, cette voie pourrait séduire quelques dizaines de pays, et faire sens à condition, à nouveau, que les P5 y soit parties prenantes. • Le troisième scénario, dont le Secrétaire général de la CD s'est fait lui-même l'avocat, consisterait à limiter l'usage de la règle du consensus, qui prévaut pour toutes les décisions de procédure ou de substance, et qui permet à un seul pays de bloquer le fonctionnement de la Conférence. Si la décision de lancer le programme de travail de 2009, et en particulier de négocier le <i>Cut off</i>, était prise à la majorité qualifiée, le processus de négociation serait relancé malgré l'opposition d'un pays isolé. Mais cette option reste aujourd'hui hors de portée, puisque toute modification de la règle du consensus doit être décidée... par consensus. <p>Or cette troisième voie est à notre sens la seule souhaitable, car aucun Etat ne peut trouver avantage à une délégitimation de la CD, voire des Nations unies elles-mêmes. Mais les deux premières ne pourraient-elles pas avoir un effet dissuasif vis-à-vis d'un pays qui mesurerait le prix d'un contournement et d'un isolement diplomatique accru ?</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

LA 54^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AIEA

Réunissant annuellement les représentants de tous les États membres de l'Agence – bientôt au nombre de 152, suite à l'admission du Royaume du Swaziland - la Conférence générale s'est tenue à Vienne du 20 au 24 septembre 2010. Première Conférence du directeur général Yukiya Amano depuis son entrée en fonction le 1^{er} décembre 2009, elle devait notamment permettre de consolider les acquis de la 8^e Conférence d'examen du TNP et de son document final (voir *ONP N°50*). L'exercice ne fut pas évident, plusieurs points déjà discutés à New York faisant une nouvelle fois l'objet de dissensions importantes, principalement entre les États membres du Mouvement des non alignés (NAM) et les États occidentaux. 13 résolutions ont néanmoins été adoptées, orientant l'action de l'Agence pour l'année à venir dans de multiples domaines de façon équilibrée, selon le souhait exprimé par le directeur général dans son discours liminaire.

Garanties

Débatte à huis clos, la résolution « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité du système de garanties et application du modèle de protocole additionnel » fut soumise au vote en raison de l'absence persistante de consensus autour des paragraphes opérationnels 3 et 31. Le premier, mis aux voix séparément, prie instamment les États ne l'ayant pas encore fait de mettre en vigueur des accords de garanties généralisées selon le modèle INF-CIRC/153, adopté en application de l'article III du TNP. L'Inde, rejointe lors du vote par le Pakistan, souhaitait restreindre la portée du texte aux États « concernés », consacrant ainsi son statut d'État non partie au TNP, ayant en vigueur un accord de type INF-CIRC/66. Le second paragraphe fut discuté par l'Égypte au nom des NAM, qui souhaitaient que le directeur général fasse rapport lors de la prochaine session sur « le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité de la vérification nucléaire » au sens large, cela permettant selon eux d'inclure le rôle de l'Agence dans la vérification du désarmement. La proposition fut finalement abandonnée.

La résolution, adoptée par 80 voix pour, 0 contre et 20 abstentions, marque un certain durcissement de ton sur deux questions. D'une part, le nouveau paragraphe 6 insiste sur l'importance de résoudre les cas de non-respect des obligations relatives aux garanties, et demande aux États d'étendre leur coopération en ce sens. D'autre part, le paragraphe 22 prie instamment le directeur général d'exercer la plus haute vigilance afin de protéger les informations confidentielles relatives aux garanties, reconnaissant les inquiétudes exprimées par Yukiya Amano lui-même à ce sujet. Ce dernier avait en effet annoncé au Conseil des gouverneurs le 13 septembre 2010 l'adoption récente de nouvelles mesures visant à renforcer l'obligation de confidentialité des membres du personnel de l'Agence.

Sécurité nucléaire, un consensus à l'arraché

Prolongeant les négociations informelles et reculant l'heure de clôture de la Conférence, les discussions sur la sécurité nucléaire achoppaient sur deux points. D'un côté, la référence au Sommet de Washington d'avril 2010 dans le projet de résolution se heurtait aux réticences des NAM, qui dénonçaient le manque de représentativité de l'évènement, pourtant mentionné dans le document adopté par consensus à New York en mai dernier. Les États-Unis rappelaient en outre la participation du directeur de l'AIEA au Sommet et le soutien de celui-ci au rôle essentiel de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. La France notait quant à elle qu'une simple mention dans le préambule n'imposait aucune obligation. D'un autre côté, les occidentaux jugeaient peu pertinente la référence au désarmement vigoureusement soutenue par les NAM, d'autant que Cuba insistait sur l'insertion d'un paragraphe opérationnel sur ce point.

La reconnaissance dans le préambule de la nécessité de progrès urgents sur le désarmement nucléaire étant finalement concédée, la mention du Sommet de Washington est maintenue, mais complétée par une référence aux conférences de Cape Town « *on effective regulatory system* » et de Téhéran sur le désarmement et la non-prolifération, et aux « autres forums internationaux ». Le passage au vote en séance plénière fut ainsi évité de justesse.

Moyen-Orient

La perspective d'une conférence en 2012 portant sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, recommandation phare du document final de la Conférence d'examen du TNP, apportait une nouvelle dimension aux discussions au sein de l'Agence sur l'application des garanties dans la région. La résolution sur le sujet, invitant les États concernés à prendre toutes les mesures nécessaires à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires efficacement vérifiable, fut adoptée par 120 voix pour et malgré 6 abstentions, dont celle des États-Unis, convaincus que la paix dans la région ne peut reposer que sur un consensus. Le Canada et les États membres de l'Union européenne, ayant voté pour, exprimèrent quant à eux dans des déclarations suivant le vote leur déception face au manque de fermeté du texte sur les problèmes de non-respect des obligations relatives aux garanties dans la région.

Le débat sur le projet de résolution concernant les capacités nucléaires israéliennes fut nettement plus tendu, le texte adopté l'an passé par 49 voix contre 45 et 16 abstentions (voir *ONP N°52*) étant cette fois rejeté par 51 voix contre 46 et 23 abstentions. Selon les États-Unis, si une telle issue préserve les progrès déjà accomplis à New York, les divisions entourant l'opportunité de débattre de la question au sein de l'Agence demeurent. Les NAM, portés par l'Iran, continuent en effet de dénoncer un « *double standard* » dans l'application des garanties au Moyen-Orient, tandis que l'Union Européenne notamment refuse d'adresser le sujet de manière non consensuelle et en isolant Israël.

Par Sonia Drobysz, Chercheur associé au CESIM

UNION EUROPEENNE

L'UE et le code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques

L'Union Européenne (UE) s'est fermement engagée à soutenir le code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) à travers une décision du Conseil adoptée sous présidence française de l'UE en décembre 2008. Celle-ci a confié à la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) à Paris la mission de mettre en œuvre un certain nombre d'actions entre avril 2009 et avril 2011 autour de trois axes :



1. promotion de l'universalité du HCoC, en encourageant les Etats non parties à le rejoindre ;
2. soutien à la mise en œuvre du HCoC ;
3. promotion de l'amélioration du code, de façon à garantir sa pertinence dans le temps.

La FRS a jusqu'ici organisé quatre événements de sensibilisation, en marge de la Première Commission de l'Assemblée Générale des Nations unies en octobre 2009 et octobre 2010, ainsi qu'en marge de la réunion annuelle du HCoC à Vienne, en mai 2009 et mai 2010. L'objectif de ces conférences est de réunir des Etats signataires et non signataires afin de présenter le code, d'en débattre, et de promouvoir son adoption.

L'un des deux piliers du HCoC est le système de notification avant lancement, permettant à tout Etat partie d'être informé quasiment en temps réel des lancements de missile et de fusée de tout autre Etat partie. Il a jusqu'ici été mis en œuvre par les voies diplomatiques classiques, l'Autriche, Point de Contact du code, centralisant, vérifiant et diffusant les avis, processus qui peut être long. Un site internet a été développé par la FRS afin de se rapprocher de l'objectif de notification en temps réel, qui doit être mis en ligne prochainement.

Deux séminaires académiques ont par ailleurs été tenus, à Prague en juin 2009 et à Vienne en mai 2010 rassemblant des Etats signataires et non signataires autour d'experts internationaux des domaines spatial et balistique. Ce type d'actions vise à développer l'expertise sur ces questions. Dans cette perspective, la FRS conduit également une étude dont les conclusions serviront de recommandations à l'UE pour améliorer la mise en œuvre du code.

La France a pris la présidence tournante du HCoC à l'occasion de la Session plénière annuelle 2010 qui s'est tenue les 31 mai et 1^{er} juin à Vienne. Les priorités affichées de cette présidence sont le renforcement et l'universalisation du code. Un premier événement significatif a été organisé à Paris par la FRS avec le soutien de l'UE, centré sur l'Afrique et le Moyen-Orient, les 7 et 8 juillet 2010. Il a rassemblé 30 pays majoritairement issus des deux régions, signataires et non signataires (étaient présents entre autres l'Irak, l'Algérie, l'Egypte), et permis d'examiner les questions balistique et spatiale sous un angle régional. Il est à noter que l'Irak a rejoint le HCoC en septembre 2010, devenant ainsi le 131^{ème} Etat participant.

Les Etats-Unis, membres du HCoC, ont de leur côté décidé de rejoindre le système de notification préalable en mai 2010. Ils avaient jusqu'ici conditionné leur participation à la mise en place du centre commun d'échange d'information (JDEC) avec la Russie, prévu par un protocole d'entente bilatéral signé en 2000, système pourtant plus contraignant. La Russie a suspendu sa participation au système de notification préalable par un moratoire établi en décembre 2008 pour une durée de deux ans en réaction à l'absence des Etats-Unis. Il est probable que la décision américaine aura un impact favorable sur la décision de proroger ce moratoire ou non. La participation américaine et le retour russe marqueraient une avancée importante pour le code, ces Etats représentant à eux deux près de 80% des tirs.

Décision du Conseil 2008/974/CFSP : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:345:0091:0095:EN:PDF>

Fonctionnement de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM : les groupes de travail CODUN et CONOP

Au sein de la chaîne de décision de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), les groupes CODUN et CONOP font partie des 13 groupes de travail thématiques chargés de préparer les questions avant qu'elles ne passent par le COREPER, soit le Comité des représentants permanents qui prépare les travaux du Conseil de l'UE (finalisation des textes législatifs et réglementaires soumis à l'adoption du Conseil). Le CODUN est chargé des questions relatives au désarmement, le CONOP celles touchant à la non-prolifération.

Comme l'ensemble des groupes de travail et comités, les CONOP et CODUN ne sont pas membres à part entière du nouveau service diplomatique en cours de constitution sous l'autorité de Catherine Ashton (Service européen d'action extérieure, SEAE). Outre leur travail de préparation thématique, ils assurent également la représentation des Etats membres à hauteur de un représentant par Etat. L'on retrouve bien à cet échelon fonctionnel le principe de compétence des Etats membres en matière de politique de sécurité et de défense.

Au titre du traité de Lisbonne, la constitution du SEAE pourrait néanmoins modifier cet état de fait. A terme en effet, ce sont des personnalités désignées par le Haut représentant et non plus par la présidence tournante de l'UE qui assureront la présidence des comités et groupes de travail, dont les CONOP et CODUN. Ces personnalités seront fixes. Il reste que le Haut représentant pourra choisir de désigner un membre du service diplomatique ou un représentant d'un Etat membre.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Etats-Unis : New START devant le Sénat avant la fin de l'année ?

Considérant l'objectif de l'administration Obama de voir le traité New START ratifié par les Etats-Unis cette année, le processus en cours au Sénat est entré dans sa dernière ligne droite mais son issue reste incertaine. Un vote pourrait en effet encore intervenir au cours de la « *lame duck session* », entre les élections de mi-mandat le 2 novembre 2010 et l'entrée en fonction des nouveaux élus, mais le créneau parlementaire est très court. Or, malgré un vote bipartisan en faveur du traité par la Commission des affaires étrangères le 16 septembre dernier (par 14 voix dont 3 républicaines, contre 4), une minorité républicaine emmenée par le sénateur Jon Kyl (Arizona) continue de focaliser ses critiques sur l'absence de garanties données par l'administration s'agissant de la modernisation de l'outil de dissuasion nucléaire du pays. « *Modernization is a significant issue* » a par exemple rappelé le sénateur John McCain (Arizona) au début du mois d'octobre.



Le Capitole, Washington DC

Par ailleurs, figurent encore parmi les principaux points de débat public à Washington :

- l'appréciation de la marge de manœuvre des Etats-Unis en matière d'amélioration et de déploiement de systèmes de défense antimissile dans l'avenir;
- le seuil autorisé de lanceurs (700 déployés, 100 non déployés);
- la question de la vérifiabilité du traité;
- l'intérêt des règles de comptage pour l'outil de dissuasion américain, s'agissant des bombardiers, de potentiels lanceurs mobiles russes d'ICBM sur rails (« *rail-mobile ICBM launchers* »), du mirrage des missiles et de l'exclusion du champ d'application du traité des armes nucléaires non stratégiques;
- l'intérêt réel d'un nouveau traité START pour l'amélioration globale de la coopération américano-russe en matière de politiques de sécurité (« *the reset* »);
- l'incidence de l'*arms control* stratégique bilatéral sur l'ordre du jour mondial de la non-prolifération (crises nord-coréenne et iranienne en particulier, mais aussi modernisation de l'outil de dissuasion britannique, français ou chinois).

En réalité, peu de ces interrogations sont encore véritablement conflictuelles. En dépit d'un réel soutien au traité de la plupart des personnalités civiles et militaires de haut niveau de l'administration présente mais aussi des administrations républicaines précédentes, et malgré le soutien acquis du sénateur républicain Richard Lugar, l'on peut s'étonner du manque réel de certitude quant à l'issue du vote au Sénat. Force est donc bien de constater que les principaux facteurs de succès ou d'échec de la ratification du nouveau traité START par les Etats-Unis relèvent désormais d'intérêts politiques extérieurs au débat stratégique lui-même.

Chine–Pakistan : réaffirmation de la coopération nucléaire

Et de trois ? Cité par l'agence de presse Reuters le 22 septembre 2010, le vice-président de la *China National Nuclear Corp* (CNNC) M. Qiu Jianguang a annoncé lors d'une cérémonie à Pékin être en cours de discussions avec Islamabad pour la construction d'un nouveau réacteur nucléaire au Pakistan, d'une puissance de 1 gigawatt. M. Qiu a également confirmé que les deux pays avaient bien signé, au début de l'année 2010, un contrat pour la fourniture de deux réacteurs de puissance de 340 mégawatts. L'on se souvient que cette annonce avait généré des inquiétudes ainsi qu'un vif débat juridique sur le point de savoir si la Chine contrevenait, se faisant, à ses obligations à l'égard du TNP comme du groupe des fournisseurs nucléaires (NSG, voir *ONP N°49*).

Cette nouvelle annonce, si elle est confirmée officiellement (ce qui n'est pas le cas à ce jour) et si elle reçoit une suite dans les mois à venir, sera intéressante à suivre pour au moins deux raisons :

Lors de la dernière réunion plénière du NSG, au mois de juin 2010, la Chine n'a ni infirmé ni confirmé l'existence d'un accord avec le Pakistan (voir *ONP N°51*), se bornant à prétendre vouloir respecter ses obligations. La confirmation officielle de la signature de deux nouveaux contrats de coopération nucléaire avec le Pakistan depuis l'entrée de la Chine dans le NSG en 2004, ainsi que le lancement de discussions avec Islamabad sur un troisième réacteur de puissance contraindrait sans doute Pékin à faire valoir des arguments plus précis au sein du régime des fournisseurs. Or, la clause d'engagements contractuels préalables à l'adhésion de la Chine au NSG, que Pékin pourrait certes invoquer s'agissant des deux nouveaux réacteurs Chashma-3 et Chashma-4, pourrait-elle valoir s'agissant d'un troisième réacteur ?

Que se passerait-il dans le cas contraire ? L'on sait que depuis 1992, la conclusion d'un accord de garanties intégrales avec l'AIEA est une condition de fourniture d'articles figurant sur les listes du NSG de la part de tout Etat membre du groupe. L'on sait en revanche que l'application des directives du NSG n'est pas juridiquement contraignante mais strictement volontaire. Dans ce contexte, rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que la Chine cherchera à obtenir pour le Pakistan une exemption à l'égard de cette contrainte, à l'instar de ce que les Etats-Unis avaient cherché puis obtenu pour l'Inde en 2008. Si c'est le cas, il reviendra à la diplomatie chinoise de convaincre les 44 autres Etats membres du groupe que le Pakistan respecte ou au moins n'entrave pas le régime global de non-prolifération nucléaire, que les installations du pays sont sûres et en sécurité, et que sa politique nucléaire militaire est marquée par la retenue. L'on conviendra que la partie n'est pas gagnée. Pourtant si la Chine décidait de ne pas chercher d'exemption pour son partenaire, ce serait l'autorité du NSG qui serait profondément remise en cause.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

Les implications potentielles du lancement du missile iranien Qiam

Le lancement le 20 août 2010 d'un nouveau missile iranien Qiam soulève des interrogations sur la finalité de ce programme. Comme cela avait été souligné dans le précédent numéro de l'ONP, le missile pourrait servir de sorte de banc d'essai pour les missiles de type Sejil, notamment dans le domaine du guidage. Toutefois, il faut également envisager que le Qiam, dérivé du Scud, puisse servir à valoriser les Shahab-1 et 2 (dérivés des Scud-B et C) que les forces iraniennes alignent en grand nombre (évalués entre 170 et 200 pour les Shahab-1 et entre 70 et 150 pour les Shahab-2, estimations qui ne peuvent tenir compte que très imparfaitement du vieillissement des vecteurs). En effet, alors que la succession de lancements de missiles à longue portée (Shahab-3, Sejil) a focalisé l'attention de la communauté internationale sur les capacités de l'Iran dans le domaine stratégique, les forces iraniennes doivent également surmonter de nombreux défis dans le domaine tactique, les vecteurs actuellement opérationnels n'offrant que des possibilités très limitées. Dans ce domaine, la modernisation de l'arsenal ne semble pas avoir été une priorité. Les Shahab-1 et 2 avaient initialement été acquis dans l'optique de frappes stratégiques sur les villes irakiennes et s'ils peuvent encore répondre à cette fonction, y compris contre les États du golfe limitrophes à l'Iran, leur faible précision (de l'ordre de 450 mètres - dans le meilleur des cas - à 900 mètres pour une portée de 300 km à 700 km) et la complexité des procédures de lancement rendent leur utilisation contre des cibles militaires quasi inutile. Les différentes estimations réalisées depuis ces dernières années démontrent en effet que la frappe d'une simple base aérienne nécessiterait, pour être efficace, plusieurs centaines de missiles de type Shahab-1/2, alors que le traitement de cibles mobiles (concentration de forces, postes de commandement, etc.) demeure actuellement impossible.



Faut-il voir dans les récentes déclarations du ministre de la défense, Ahmad Vahidi, l'indice que l'Iran tenterait de remédier à ces carences? Celui-ci a en effet souligné que la « grande » précision du Qiam et l'accélération des procédures de lancement lui donnaient « une puissance tactique exceptionnelle ». Compte tenu du fait que la propulsion semble être assurée par le même carburant (non stockable) que les Scud classiques, l'assertion du ministre de la défense selon laquelle cette évolution est permise par le système de navigation (mais aussi par l'adoption d'une tête séparée) est probablement fondée. La suppression des ailettes du corps du missile laisse également penser que diverses plates-formes de transport et de tirs pourraient être envisagées pour un futur engin. Ces évolutions combinées, si elles se concrétisaient, amélioreraient indubitablement le potentiel tactique d'un missile de type Scud, conduisant à la formulation d'une hypothèse quelque peu dérangement. Même si la capacité d'amélioration des missiles de type Scud est relativement limitée, et s'il est impossible d'affirmer quelle serait sa précision réelle, diviser son erreur circulaire probable (ECP) par deux (soit une ECP d'environ 200 mètres dans le meilleur des cas) représenterait déjà en soi une évolution technologique considérable pour un État proliférant. Elle n'autoriserait pas des frappes de précision et ne permettrait même pas d'escompter la destruction de sites durcis, sauf à utiliser la totalité de l'arsenal, mais elle pourrait permettre d'organiser des tirs contre des cibles non durcies avec un plus grand degré d'efficacité. Parallèlement, il est à souligner que les différentes estimations du nombre de véhicules lanceurs érecteurs attribués à l'Iran ont toujours été remarquablement basses (une trentaine au plus selon les sources ouvertes), laissant supposer que l'armée iranienne ne comptait pas utiliser ses vecteurs courte portée pour des tirs de saturation mais plutôt pour des frappes ponctuelles, comparables à celles réalisées par l'Irak lors des trois derniers conflits du Golfe. Ce type de stratégie, conditionnée par les caractéristiques intrinsèques des vecteurs comme par les déficiences du C2, garantit une plus grande survivabilité des forces mais limite considérablement leur effet opérationnel, notamment face à des cibles protégées par des systèmes antimissiles. La suppression des ailettes du Qiam peut laisser supposer que l'Iran entend accroître le nombre de plates-formes de lancement et les diversifier, permettant ainsi les frappes de saturation. Les missiles courte portée dérivés du Scud, plus précis, et pouvant être lancés en plus grand nombre, pourraient ainsi suppléer efficacement aux vecteurs à plus longue portée, trop imprécis et trop peu nombreux pour des frappes de ce type.

Un tel scénario serait problématique, car il accentuerait le sentiment de sanctuarisation de l'Iran et rendrait plus complexe le déploiement des troupes d'une éventuelle coalition dans le Golfe, notamment en Irak, aux Emirats Arabes Unis et au Qatar. Sa réalisation nécessite cependant que de nombreux essais préalables soient réalisés sur le Qiam avant que la production ne soit lancée. Dans ce cas spécifique, une application stricte de la résolution 1929 pourrait considérablement freiner le programme et prolonger d'autant plus la vulnérabilité des forces armées iraniennes.

CIAB : retour sur la dernière réunion d'experts

Au mois d'août 2010 s'est tenue la réunion des experts de la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB), réunion qui précède la Conférence des États parties du mois de décembre. L'agenda portait sur l'assistance aux États en cas d'utilisation alléguée, assistance qui soulève nombre de problèmes.

Ainsi, en l'absence de protocole de vérification, la responsabilité d'une procédure d'enquête sur une alléguée d'emploi demeure mal déterminée, la plupart des États admettant qu'elle pourrait échoir au Secrétaire général des Nations unies. Depuis 1989, les Nations unies disposent d'une liste de 237 experts et de 42 laboratoires pouvant être mobilisés pour ce type d'enquête. Certains États ont néanmoins souligné que le recours au Nations unies, pour souhaitable qu'il puisse être, retardait d'autant la perspective d'adoption d'un mécanisme de vérification propre à la Convention. Le reste des débats s'est concentré sur les capacités nationales et internationales.

Il est enfin à souligner que les États ont présenté différents documents de travail mettant le plus souvent en relief l'évolution de leurs capacités nationales. Ceux-ci sont accessibles sur le site des Nations unies (www.unog.ch/bwc).

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

État des lieux du trafic proliférant de la Corée du Nord : le rapport du Groupe d'experts de l'ONU en application de la résolution 1874

Constitué à la demande du Conseil de sécurité en 2009, le Groupe d'experts a finalisé, il y a quelques mois, un rapport sur les activités proliférantes de la Corée du Nord. Ce document, non publié à ce jour mais dont une version non officielle est accessible en ligne, décrit diverses techniques mises en œuvre par la Corée du Nord pour ses trafics proliférants (organisations et administrations impliquées, types de falsification, méthodes de transferts, aspects financiers) ainsi que les écueils que rencontre la communauté internationale pour les identifier et les démanteler. Outre les cas relatifs aux transferts proliférants et au trafic d'armes, on notera que le rapport s'attarde sur plusieurs cas de trafic de biens de luxe, dont le commerce est également interdit par la résolution 1718. Éclairage particulièrement intéressant, puisqu'il concerne des biens que les États n'identifient pas de façon homogène et dont le commerce ne peut être efficacement contrôlé que si une coopération effective s'instaure entre eux.



Kim Jung Un, successeur désigné de Kim Jong Il

Sur un plan général, le Groupe d'experts rappelle qu'aucune allégation officielle de trafic proliférant nucléaire ou balistique depuis ou vers la Corée du Nord n'a été portée à l'attention du Conseil de sécurité depuis l'adoption de la résolution 1718 (2006), mais considère que celle-ci demeure engagée dans ce type d'activités. Les entretiens réalisés dans le cadre de leurs travaux tendent à montrer que la probabilité d'échanges nucléaires et balistiques avec la Syrie, la Birmanie et l'Iran est réelle. Dans le cas de la Syrie, l'hypothèse d'échanges en matière chimique est également évoquée. Parallèlement, quatre cas de trafic d'armes classiques ont été officiellement rapportés depuis l'adoption de la résolution 1874, dont deux cas à destination de l'Iran. Selon certaines évaluations, les transferts illégaux d'armes conventionnelles rapporteraient ainsi annuellement environ 100 millions de dollars à la Corée du Nord. Ces différentes affaires alimentent les suspicions de voir les pays proliférants contourner les sanctions et maintenir des échanges de composants d'armes de destruction massive. Elles témoignent en effet d'un effort considérable pour opacifier le transit de marchandises, par une falsification élaborée des documents afférents et par la multiplication des intermédiaires: « *In some cases closed crates or containers were falsely described and mislabeled by the exporters in the DPRK and shipped under DPRK customs seal to ports in other countries, where they would then be packed with extraneous items and/or repacked into standard size maritime shipping containers. The content of the containers would then be marked and documented to reflect the added extraneous cargo or otherwise be falsely described and labeled. The manifests covering the shipments would also likely be falsified to reflect this cargo description. Information concerning the original consignor and ultimate consignee would also likely be obscured, altered or falsified. In several cases the consignors even took further steps to hide the real contents by further laundering the documentation as the container passed through key transshipment points in East Asia (...). While this process of packing and repacking is carried out by the freight forwarder, in most cases it is acting on instructions received from the original consignor and has no knowledge of the actual content of the containers.* » La mise en place de sociétés écrans gigognes complète le camouflage, l'interception à Bangkok d'un Il-76, exploité par la compagnie géorgienne *Air West* fournissant de ce point de vue un exemple assez typique : l'avion en provenance de Corée du Nord, sous contrat avec un chargeur nord-coréen, appartenant à une compagnie émiratie et enregistré en Géorgie avait été prêté par *Air West* à une société écran néo-zélandaise pour être ensuite affrété par une société de Hong-Kong, possédée par un ressortissant espagnol. Il avait pour destination l'Iran, via le Sri Lanka, les Émirats et l'Ukraine et était chargé de 35 tonnes d'armements pour une valeur estimée de 18 millions de dollars, désignés comme des équipements de forage...

Ces opérations s'exercent bien sûr dans le cadre du système bancaire international, qui permet, à son corps défendant, leur financement. Le Groupe d'experts souligne que la Corée du Nord doit « dans la plupart des cas, avoir accès au système financier international pour compléter ses opérations financières ». La dépendance de Pyongyang à l'égard des filiales étrangères de ses banques est donc importante. Le rapport répertorie également une petite vingtaine de banques internationales en relation avec des établissements bancaires nord-coréens. Si l'essentiel des banques concernées sont chinoises et russes, un certain nombre d'établissements européens sont également concernés. Ils sont néanmoins moins susceptibles d'être involontairement impliqués dans des financements illégaux, la plupart d'entre eux suivant les recommandations du GAFI sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Dans ce contexte, la vigilance des États est perfectible : 112 d'entre-deux n'ont pas encore remis aux Nations unies de rapport d'activité sur les mesures prises dans le cadre des résolutions 1718 et 1874 et certains rapports remis sont très incomplets. Par ailleurs, les entités et individus nord-coréens ciblés par les résolutions sont encore peu nombreux (8 entités et 5 individus), le Groupe d'experts soulignant à la fois la nécessaire coopération des États pour déterminer les entités et individus à cibler mais peut-être aussi un manque de réactivité du Comité 1718, nombre d'entités et d'individus agissant pour ceux et celles désignés et unilatéralement mis à l'index par les États-Unis, l'UE, le Japon et l'Australie n'ayant pas encore été pris en considération. Dès lors, accroître l'effectivité des sanctions requerrait avant tout de mieux appliquer et adapter les moyens de contrôle existants (notamment dans le domaine du transit portuaire et aéroportuaire des marchandises) mais également d'inciter les États à intensifier leur coopération. La grande dépendance des comités de sanctions et de leurs panels d'experts à l'égard des informations fournies par les États rend en effet souhaitable que les États et les organisations internationales en optimisent le partage et l'exploitation.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Sophie Agostini-Heinrich, *La relation triangulaire entre la Chine, l'Inde, et les Etats-Unis*, thèse de doctorat de sciences politiques

Sophie Agostini-Heinrich a soutenu le 18 septembre 2010 à l'Université de Panthéon – Assas une thèse de doctorat en sciences politiques consacrée à la relation triangulaire entre la Chine, les Etats-Unis et l'Inde, de la fin de la guerre froide à l'accord de coopération nucléaire civile Etats-Unis/Inde d'octobre 2008. Ce travail constitue une somme remarquable qui fait désormais référence. La candidate a obtenu son diplôme avec mention très honorable et les félicitations du jury à l'unanimité, et sera proposée pour un prix de thèse. Elle répond ici à trois questions spécifiques.

La Chine semble avoir été le premier élément structurant de la relation triangulaire Etats-Unis/Chine/Inde. Quels sont les éléments dominants dans les perceptions américaines de la Chine aujourd'hui ?

La Chine a été *l'un* des déterminants majeurs de l'évolution de la relation indo-américaine. En l'absence du facteur chinois, cette relation n'aurait pas connu les développements spectaculaires des années Clinton et, surtout, Bush. Les Etats-Unis ont vu en l'Inde un possible contrepoids à la puissance chinoise en Asie.

Sous la seconde administration Bush, l'importance de la Chine ne faisait déjà plus débat. G.W. Bush a mené une politique chinoise double : accroître une coopération bilatérale nécessaire sur certaines questions, tout en prenant d'importantes mesures de protection politico-stratégiques, incluant les alliances et de nouveaux partenaires, comme l'Inde. La réalité d'une Chine de plus en plus puissante s'est plus fortement imposée depuis 2009 sur fond de crise mondiale. L'administration Obama a voulu mettre en place une politique de rapprochement plus poussée avec Pékin, qu'illustre la proposition de G-2, mais cela n'a pas abouti. La perception de la Chine comme un défi majeur demeure entière aux Etats-Unis. De plus, les événements récents montrent que les deux pays sont encore loin du partenariat, *a fortiori* stratégique. La politique chinoise d'Obama inclut la poursuite de celle de Bush, mais complétée d'une action plus multilatérale pour renforcer la présence américaine en Asie. Mais le *statu quo* asiatique s'est déjà, de fait, modifié en faveur de la Chine. Ce qui ne signifie pas que les Etats-Unis ne demeurent pas la puissance prépondérante.

Quelle place les essais nucléaires indiens en 1998 ont-ils tenu dans l'évolution de la relation bilatérale sino-indienne ?

Ces essais ont constitué un tournant dans la relation sino-indienne. Cela n'a pas été immédiatement visible, notamment parce que Pékin ne souhaitait pas montrer qu'elle accordait une place trop grande à l'Inde. La Chine a revu sa politique envers l'Inde car cette dernière dispose d'une capacité nucléaire, et parce que la relation indo-américaine a pris une tournure très positive suite aux essais. En somme, après 1998, aux yeux de Pékin, l'Inde était forte d'une capacité nucléaire et de nouvelles relations avec Washington.

Le fait que l'Inde ne soit partie ni au TNP ni au TICE n'a pas été un obstacle à la poursuite du rapprochement américano-indien et à la conclusion de l'accord bilatéral de 2008 sur le nucléaire. Comment voyez-vous l'évolution de l'attitude indienne et de sa politique étrangère au regard des questions nucléaires ?

Le refus indien de signer le TNP et le TICE n'a pas freiné la volonté américaine d'établir avec l'Inde un partenariat stratégique. Et dans ce but, il fallait régler l'une des questions traditionnelles de cette relation : celle du programme nucléaire indien. Lors des négociations de cet accord, l'administration Bush n'a pas voulu pousser l'Inde à des compromis majeurs, ce qui a porté un coup au régime de non-prolifération, en créant un dangereux précédent. *De facto*, l'Inde est un Etat nucléaire reconnu, ce qui est considéré, à New Delhi, comme une victoire diplomatique majeure. Cela n'a pas modifié les positions de l'Inde concernant la question nucléaire. Elle maintient sa rhétorique officielle sur la nécessité de parvenir à un désarmement mondial, tout en œuvrant de manière très active à l'accroissement de ses capacités militaires, notamment stratégiques. Et elle refuse toujours tout engagement multilatéral dans le domaine de la non-prolifération. Il serait nécessaire - mais est-ce encore possible après avoir effectué tant de concessions ? - d'amener l'Inde à prendre, au-delà des seules mesures internes, des engagements multilatéraux plus contraignants.

Nikolai Sokov, « Missile Defense: towards Practical Cooperation with Russia », *Survival*, vol. 52, N°4, août-septembre 2010

Cet article analyse les conditions de la décrispation de Moscou sur la question de la défense antimissile. N. Sokov considère que la Russie pourrait accepter de participer à un projet de défense antimissile centré sur la défense de l'Europe et du Golfe face à la menace balistique iranienne, à condition qu'il demeure à vocation strictement régionale. Une clause incontournable est la pleine intégration de la Russie dans le processus de décision. Il sera également impératif de rassurer Moscou au sujet des possibles évolutions de la défense antimissile américaine.

Une telle coopération pourrait reposer sur le *Joint Data Exchange Center* (JDEC). Imaginé en 2000, ce système devait entre autres permettre l'échange d'informations en temps réel entre les systèmes d'alerte avancée américain et russe, mais n'a jamais été mis en place. La coopération pourrait également, selon N. Sokov, reposer sur la proposition du président Poutine de juillet 2007 de partager les informations recueillies par les radars russes de Gabala (Azerbaïdjan) et Armavir (situé à 700 km de l'Iran). D'autres radars pourraient être installés dans le Golfe persique. Ce réseau constituerait l'ossature d'un éventuel système ABM destiné à contrer la menace balistique iranienne.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« Dissuasion, prolifération, désarmement : le débat nucléaire après 2010 »

La Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) a organisé mercredi 22 septembre 2010 une journée d'étude à la Maison de la Chimie à Paris, sur les perspectives du débat nucléaire global. La journée était articulée autour des postures de dissuasion des Etats dotés, des risques de prolifération et des menaces actuelles, ainsi que des perspectives s'agissant des grands instruments de non-prolifération et de désarmement.

Quatre mois après la dernière conférence d'examen du TNP (mai 2010, New York), force est de constater la relative morosité du débat nucléaire en Occident, ce que cette journée d'étude a reflété tout autant que divers autres événements tenus en Europe et aux Etats-Unis depuis la fin de l'été. Quels en sont les tenants ?

La séquence nucléaire de la politique étrangère américaine, ouverte en 2009 par le discours de Prague du président Obama, risque de se refermer avec la ratification du nouveau traité START. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du TICE et le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires restent sans issue prévisible. Enfin, les deux principales crises de prolifération en cours, impliquant la Corée du Nord et surtout l'Iran, ne donnent pour le moins pas de signe tangible de résolution à brève échéance, quelle que soit la perception que l'on peut avoir des effets de la dernière résolution de sanctions du Conseil de sécurité (R. 1929, 9 juin 2010).

Dans ces conditions, les perspectives ouvertes s'agissant de la prochaine conférence d'examen du TNP, en 2015, peuvent aujourd'hui paraître limitées. Le cas échéant, le traité serait affaibli comme pivot de la sécurité internationale.

Keith Hansen, « Intelligence and Nuclear Proliferation: Lessons Learned and Challenges »

L'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) a organisé lundi 11 octobre 2010 un séminaire restreint autour de Keith Hansen, professeur associé de relations internationales à la *Stanford University* et au *Sierra Nevada College*, qui a examiné les défis du renseignement face à la prolifération.

K. Hansen a ouvert son exposé sur l'aspect organisationnel des relations entre la communauté américaine du renseignement, le pouvoir exécutif et le Congrès, en rappelant que si les organes de renseignement sont tenus à une stricte objectivité dans leur mission d'information de la présidence, celle-ci demeure libre de déterminer ce qu'elle va utiliser pour l'élaboration de sa politique.

Il a par la suite analysé les défis auxquels fait face la communauté du renseignement dans la détection et la surveillance de la prolifération nucléaire, en insistant sur les évolutions post-guerre froide. Les programmes sont désormais dissimulés de manière de plus en plus habile et l'infrastructure nécessaire peut être très réduite par rapport aux infrastructures soviétiques qui retenaient l'attention des services occidentaux. L'utilité du renseignement d'origine satellitaire s'en trouve réduite, au profit du renseignement humain qui pose tant un problème d'accès que de recouplement des informations.

A la lumière de ce constat, K. Hansen a procédé à une brève évaluation de la performance du renseignement américain à l'aune des cinquante dernières années de prolifération nucléaire. Il a évoqué le retour d'expérience particulier de la surveillance des programmes irakiens d'armes de destruction massive, avant de conclure sur la difficulté de la mission de renseignement. Il a enfin proposé quelques axes d'amélioration sur lesquels se concentrer.

Parution

Le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI) a publié l'édition 2010 de son *Yearbook* en juillet, chez Oxford University Press. Les 12 chapitres sont pour la première fois disponibles en ligne en intégralité (accès réservé aux détenteurs d'un exemplaire papier). Ce 41^{ème} opus revient notamment sur la perspective d'un monde sans arme nucléaire.

<http://ukcatalogue.oup.com/product/9780199581122.do>

AGENDA

CONFERENCES

27/10/2010 : « *PONI Capstone Conference* », Offutt AFB, Omaha, NE. <http://csis.org/event/2010-poni-capstone-conference-omaha-ne>

15/11/2010 : Colloque « Espace et Défense », Club Participation et Progrès. Contact : stephane.dosse@free.fr

29/10/2010 : autour de Thomas A. Wutch, coordinateur américain pour la résolution 1540. Centre Asie : contact@centreasia.org

EVENEMENTS

01-02/11/2010 : réunion du groupe d'experts de la PSI, au Japon

19-20/11/2010 : sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OTAN, Lisbonne

29/11-03/12/2010 : 15^e session de la conférence des Etats parties à la CIAC, La Haye

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr